

Ça nous est égales ?

Je suis une femme

Ben

1 Je suis une Femme, gauche sur cause, 2014, Ben. Collection particulière.

L'Égalité, principe fondateur de la République, est une notion à la fois simple et complexe : c'est le fait d'avoir les mêmes droits, les mêmes opportunités sans que quiconque ne puisse les remettre en cause.

La loi garantit l'égalité entre les femmes et les hommes : la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. Jusque-là, c'est simple ! La situation se complique parce que la loi ne change pas automatiquement les mentalités, alors que c'est indispensable à une véritable égalité.

Dans les faits, nous ne sommes pas encore « égales ». La situation évolue pourtant positivement : les femmes sont sportives de haut niveau, intellectuelles, artistes, personnalités politiques, scientifiques, etc. Elles brillent par leurs talents, bien qu'elles soient encore trop rares à ces postes.

Cette exposition propose une approche thématique dans sept domaines : le sport, la politique, l'éducation, le monde professionnel, la culture, la science et les médias. Vous y découvrirez que, bien qu'elles soient talentueuses, les femmes sont encore trop nombreuses. En proposant des chiffres, des faits, une approche juridique, en donnant la parole à des femmes, cette exposition a pour ambition de les sortir de l'invisibilité. Cette démarche est d'une importance capitale pour écrire l'Histoire avec les yeux grands ouverts sur la réalité.

Les femmes reprennent sous nos yeux la place qui est la leur dans la société. Bienvenue en terre d'égalité !



2 La Liberté guidant le peuple, huile sur toile, 1830, Eugène Delacroix. Musée du Louvre.

CE QUE DISENT LES TEXTES

Constitution française, 1958, article 1^{er}. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Extrait du préambule de la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges, 1791 : « Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent à être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des maux publics et de la corruption des gouvernements, elles ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inhérents et sacrés de la femme, afin que cette déclaration constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes, puissent être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés. »

Petit lexique

(parce qu'il est toujours bon de savoir de quoi l'on parle)

ÉGALITÉ = L'égalité repose sur l'idée que des personnes, bien que différentes, ont un accès tout de principe que réel aux mêmes droits et possibilités. L'égalité est l'absence des droits : elle ne menace que les privilèges.

STÉRÉOTYPES = Représentations (ou images) qu'on utilise pour définir un groupe : les filles sont superficielles, les garçons courageux... Les stéréotypes se trompent souvent parce qu'ils ne connaissent ni la nuance, ni la précision.

PRÉJUGÉ = Idée qu'on se fait de quelque chose ou de quelqu'un qu'on ne connaît pas bien, en se basant sur ce qu'on croit savoir (mais qui est souvent faux).

RÔLES TRADITIONNELS DE SEXE = Conception selon laquelle ce qu'on peut/peut faire et ce à quoi on a le droit d'être bon/ou pas, est lié à notre sexe. Un peu comme quand on croyait que tous les hommes travaillaient dans le bâtiment et toutes les femmes dans le repassage...

SOCIALISATION DIFFÉRENCIÉE = Conditionnement en fonction de notre appartenance à un groupe (filles/garçons, jeunes/vieux, dentiste/plombier, etc.). La société tente d'imposer des règles spécifiques à ces groupes : le fait de briser ces règles est encore mal considéré.

PLAFOND DE VERRE = Blocage égal mis et maintenu en place par ceux qui ne veulent pas que les femmes montrent leurs compétences à des postes très importants. Le plafond de verre n'est pas un objet décoratif, il peut — et doit — être détruit !

ÉTUDES DE GENRE = Champ de recherches pluridisciplinaires dont l'objet d'étude principal est l'analyse de la construction des identités sexuées et sexuelles.

CONSTRUCTION DES IDENTITÉS SEXUÉES ET SEXUELLES = Idée selon laquelle le sexe est une notion biologique et le genre un conditionnement d'ordre culturel, social et donc politique. Elle tente de prédéterminer les garçons et les filles à des actions, des choix préétablis. Cette idée est à l'origine de la phrase de l'écrivain Simone de Beauvoir : « on ne naît pas femme, on le devient. » Ces constructions sont aussi très difficiles qu'imprévisibles : elles ne prennent pas en compte le ressenti personnel et toutes les nuances humaines.

ASSIGNATION CULTURELLE = Idée selon laquelle l'appartenance culturelle, communautaire, sociale, religieuse, etc. prédispose une ou des personnes à certaines actes ou à certaines idées. Pourtant, tous les Français ne veulent pas une pension sans limite à la consommation d'escalopos ou de casses de grenouilles ; les Espagnols ne sont pas tous fans de corrido et les femmes n'aiment pas toutes la couture !

Exposition
Ça nous est égales ?
du 20 au 24

Édité par
Clara Maguena
élèves de la classe de lettres
à la rentrée de septembre 2014

Clara Bonnet et Clémence
Carine Labadie et
Quentin Dupont

Clara Bonnet présente
L'Oréal Paris - 2014
www.lorealparis.fr

CE QUE DIGENT LES TEXTES

Le Code du Sport établit que les Fédérations sportives doivent mettre en place un parité dans leurs instances dirigeantes. L'article R.131-3 du Code du Sport précise que toute Fédération sportive doit «... avoir descriptifs des postes sportifs et des dirigeants qui garantissent leur fonctionnement démocratique, la transparence de leur gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à leurs rôles et fonctions dirigeantes, et qui comprennent les objectifs obligatoires prévus à l'article L.5...»

La circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011 relative aux sections sportives scolaires souligne que «... le sport est reconnu comme un moyen d'accompagnement physique, moral, éducatif et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, il contribue à la formation d'un citoyen actif, juste, autonome et socialement engagé...»

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, votée en 2014, encourage une attitude beaucoup plus volontariste quant à la promotion de la parité dans le sport.

DES CHIFFRES, DES FAITS

La France est championne du monde de handball féminin en 2002, de judo, en 2011 avec Audrey Tcheumey en poids mi-lourds et en 2014 avec Clarisse Agbegnenou en moins de 60kg, de boxe anglaise-amateurs avec Aya Cisoko en 2006, et en cyclisme car Jeanine Longo a remporté en tout 13 titres mondiaux.

Et d'Europe ! En basket féminin, en 2001 et en 2009, finalistes en 2013.

Et les Jeux Olympiques ?

En 2012, les Françaises ont obtenu des médailles d'or dans 4 disciplines : canoë-kajak slalom (Emilie Pail), judo - moins de 70kg (Lucie Decker), natation - 400m nage libre (Camille Muffat), VTT cross-country (Julie Beaulieu).

et des médailles d'argent dans 4 disciplines : taekwondo - plus de 67kg (Anne-Caroline Grafal), basketball féminin, natation - 200m nage libre (Camille Muffat) et tir-pistolet 10m (Cécile Gobevalle).



1. Billie Jean King, née en 1943, est une championne de tennis américaine, courttennis, badminton et compétitrice de tennis de table pour l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Elle a été battue par Boris Becker pour représenter les USA à l'élection olympique aux pistolets de Vladimir Kuznetsov sur le sujet. Grâce à ses performances sportives — elle est une des rares joueuses de tennis à avoir été numéro 1 mondial, plusieurs années durant — elle a été médiatisée et médiatisée à l'échelle mondiale et internationale pour l'égalité des genres et les sexes.



2. L'équipe de France féminine de football aura mis du temps à se faire. Le grand public ne s'engage avec l'équipe, surtout française, et surtout à la tête de belles performances en plusieurs années. Dernière finaliste sort de la Coupe du monde en Allemagne en 2011, elle est éliminée au pied du poteau, en grand final, par les USA en 2012 non sans avoir montré de grandes qualités de jeu. En revanche, les Jeux de Pékin 2008 ont été de son côté le moment où le jeu de ces athlètes de haut niveau fut largement salué de l'extérieur mondial.

ELLE A BIT

«Certains me regardaient de haut, mais j'ai gagné leur respect en étant parfois meilleure qu'eux.»

Aya Cisoko, boxeuse championne du monde de boxe anglaise, en 2006, à New Delhi

Les filles aiment la compèt'

Tous les fans de sport le constatent : le triomphe tant attendu face à un adversaire coriace suscite une joie et une fierté très intenses ! Et, de même, des sentiments plus négatifs accompagnent souvent une défaite.

Parce que l'enthousiasme et la passion n'ont ni sexe, ni genre, être fan de sport, ce n'est pas être un homme ou une femme : c'est simplement être fan de sport. Cette vérité et l'égalité dans le sport touchent tout le monde : les athlètes et toutes les personnes dont c'est le métier, les amateurs et amatrices qui pratiquent un sport par pur plaisir et les spectateurs et spectatrices qui les soutiennent.

En dépit de bons résultats, le sport féminin reste peu valorisé, il souffre encore du stéréotype selon lequel « la compèt', c'est un truc de garçon ». On prive donc des amateurs et amatrices de sport de compétitions de grande qualité, pour des « raisons » qui sont dépassées. Heureusement, les sportives n'ont pas attendu d'être reconnues pour être talentueuses : dans de plus en plus de sports, des équipes féminines se forment et s'investissent pour faire avancer leur pratique sportive.

L'INFO

En tennis, Marie Perrot a gagné le tournoi de Wimbledon en 2013. Mary Perrot était, avant elle, la dernière Française à avoir gagné un tournoi de grand chelem (Roland Garros, en 2001) alors que c'est elle exclusivement de Tennis Nick qui l'a gagné en 1983.

1 Simone Veil (née en 1927) est ministre de la Santé lorsque le 26 septembre 1974, lors de la présentation du projet de loi sur la légalisation de l'avortement à l'Assemblée nationale, elle prononce ces mots : « Je voudrais vous faire partager une conviction de femme, je ne désire pas la faire devant votre assemblée presque exclusivement composée d'hommes... »



UN CHIFFRE, DES FAITS

La France compte, en 2014, 81 sénatrices sur 344, 158 députées sur 574, 1 273 femmes maires sur 38 644 élus.

En 1936, les 3 premières femmes entrent au gouvernement (dont Irène Joliot-Curie), alors qu'elles n'ont pas le droit de vote.

En 2014, la parité est respectée au gouvernement : sur 16 ministres, 8 y a 8 femmes. Le Parlement européen, quant à lui, compte en moyenne 36% de femmes. Le taux le plus haut est celui des représentantes de la Finlande qui constituent 1,5 fois des élus finlandais, alors que les députées françaises sont 45,9% parmi les élus français au même parlement.

2 Christiane Paulsen (née en 1962), députée de droite de 1993 à 2012, est la première de l'opposition de gauche du 21 mai 2011 (travaux de la Commission de l'égalité de genre de la Commission européenne) à avoir été nommée présidente de la Commission. Elle fut députée de gauche des années 1990, puis députée de droite, elle fut députée de la majorité le 21 mai 2011 (travaux de la Commission de l'égalité de genre de la Commission européenne).



3 Les suffragettes, mouvement qui apparut en Angleterre en 1912 exigent le droit de vote pour les femmes et multipliait les actions pour attirer l'attention. Leurs mobilisations sont souvent réprimées, et certaines femmes y perdent la vie. En Allemagne, la France, les États-Unis... et beaucoup d'autres pays voyent l'émergence de mouvements locaux de suffragettes. Et petit à petit, elles obtiennent le droit de vote dans ce pays. Aujourd'hui, elles continuent de faire des études dans le monde, avec des pays où le droit de vote est réservé aux femmes comme le Libéria.



ELLES ONT DIT

« Je suis une femme de convictions et j'estime que ce doit être une vertu en politique comme dans la vie privée. Toutes celles que j'admire, femmes politiques ou écrivains, possèdent cette liberté de pensée et d'action. »

Rena Yoda

« C'est lorsque la voix des femmes en général sera portée en politique que nous avancerons. »

Maria Berge Buffet

Allons enfants de la patrie...

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », Constitution de 1958.

La démocratie n'y est pas directe mais représentative : on élit des représentant-es dont la mission est d'agir dans l'intérêt du peuple. Cette démocratie se doit d'être... réellement représentative. Si seul un petit groupe, ou seules certaines opinions, sont entendus, la démocratie est sélective donc compromise.

Evidemment, si tous les candidats sont des hommes, c'est difficile, voire impossible d'élire une femme, aussi compétente soit-elle ! L'avis de chacun est intéressant parce que tout le monde est concerné. Non seulement chacun-e a le droit de participer au débat public et de s'engager en politique, mais la démocratie a besoin de tous les citoyen-nies.

Si la diversité est facteur d'enrichissement pour la nation, la place des femmes qui représentent la moitié de cette nation, est incontournable. Pourquoi une femme capable de porter un projet politique pertinent ne pourrait-elle pas être Présidente de la République ?

CE QUE DISENT LES TEXTES

« Sont électeurs les Françaises et Français âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. » Article L2 du Code électoral.

L'article 6 de la Constitution garantit que :

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

La loi Génisson, ou loi relative à la parité, votée en 2001, consignée en 2009 et 2013, prévoyait déjà un meilleur accès des femmes aux fonctions électives et à des postes à responsabilité.

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, votée en 2014, prévoit une meilleure représentativité des femmes dans les listes électorales, et une lutte globale contre les stéréotypes.

L'INFO

En 2014, Edith Cresson est toujours la seule femme à avoir été premier ministre en France. Elle a été nommée en 1991 par François Mitterrand, est restée en fonction 11 mois.



Les expertes

Les médias sont très populaires en France, 98,3% des Français possèdent au moins un poste de télévision et de radio en 2013. La juste représentation des femmes dans les émissions est nécessaire parce que l'audience confère aux médias un pouvoir exceptionnel. Les femmes doivent être présentes, et traitées également. Elles ne doivent plus être les potiches de la télé...

Quand elles entrent dans le petit écran, leur temps de parole y est très haché, compliquant l'expression d'une réflexion poussée et d'un discours construit. Les femmes invitées parlent moins que leurs homologues masculins puisque 24,4% du temps de parole est pour elles et 75,6% pour eux.

Les femmes qui interviennent en raison de leurs compétences professionnelles sur un thème particulier sont en majorité ou à égalité dans seulement trois domaines : l'information et la communication (61%), le droit (50%) et l'enseignement (65%). Certains champs d'expertise sont donc objectivement considérés comme plus « féminins » que d'autres. Pourtant, les femmes comme les hommes ont de multiples champs de compétences.

DES CHIFFRES, DES FAITS

52% de la population française et 54,2% de l'audience télévisuelle sont des femmes. Néanmoins, les programmes sportifs ne comptent en moyenne que 15% de femmes, les documentaires/magazines et la fiction en comptabilisent 37% et elles représentent 41% des personnages de fiction.

Certains médias publics se sont engagés, en 2013, à avoir au moins 30% de femmes à l'antenne (notamment France Télévisions et Radio France) mais d'autres n'ont pris aucune mesure.

CE QUE INSENT LES TEXTES

La loi du 30 septembre 1986 prévoit que

« Le respect de l'image de la femme dans les médias audiovisuels s'inscrit dans le cadre général du respect de la dignité de la personne humaine et de la lutte contre toutes les formes de discriminations et la représentation de la diversité de la société française [...] »

La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances a introduit un nouvel alinéa à l'article 3-1 de la loi de 1986

« Le Conseil supérieur de l'audiovisuel contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle. Il veille, notamment auprès des éditeurs de services de radio et de télévision, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française. Il rend compte dans son rapport annuel de l'action des éditeurs de services dans ce domaine. »

ELLES ONT BI

« Non seulement nous sommes plus touchées par la précarité, mais nous nous cognons aussi au « plafond de verre » : plus on monte dans la hiérarchie des rédactions, moins on trouve de femmes. Plus de 7 directeurs de rédaction sur 10 sont des hommes. Quant aux salaires, ceux des femmes journalistes restent inférieurs de 12% en moyenne à ceux de leurs confrères. Ces inégalités se reflètent mécaniquement dans les contenus de l'information. Comment accorder de la crédibilité à la parole d'expertes quand on peine à reconnaître les capacités des femmes journalistes à diriger des rédactions ? »

Manifeste des Femmes à la Une, publié dans Libération le 2 mars 2014



Hélène Viza est la première femme à présenter le journal télévisé en France, en 1976. Photo: M6

1 Jacqueline Joubert (1921-2008) est une femme de télévision, une des premières journalistes en France, dès 1949, avant de devenir animatrice, productrice d'émissions à l'ORTF puis à Antenne 2, en ce dirigeant le secteur jeunesse de la chaîne. Photo: M6



2 Christine Bravo (née en 1944) est une journaliste, animatrice et écrivaine française. Après une carrière de journaliste assez riche, elle devient la première animatrice à diriger un talk-show dans toutes les chroniques sont des femmes. L'émission s'appelle Cinq Femmes, programmée dès 1992 en ce grand succès. Photo: M6



3 Françoise Giroud (1914-2003) est une journaliste de presse écrite, écrivaine et femme politique française. Fondatrice de L'Express, elle fut deux fois secrétaire d'État à la culture (sous Valéry Giscard d'Estaing, Lionel Jospin et Nicolas Sarkozy), lors d'une troisième législature où elle présenta l'un de ses livres. Photo: M6

C'est dur la culture... les filles !

La culture nous permet de voir le monde différemment, d'imaginer ce que l'on ne connaît pas et/ou qui n'existe pas.

Les femmes artistes, quel que soit leur art ou le support qu'elles utilisent, ont su nous apporter des visions singulières et bouleverser, réinventer ce qui était déjà clairement identifié. Ces femmes qui ont contribué à la grande richesse de leurs arts, méritent une plus vaste reconnaissance.

Camille Claudel, sculptrice, était considérée comme particulièrement subversive dans ses représentations des corps ; indépendante et talentueuse, elle ne connaîtra qu'une reconnaissance tardive. Rosa Bonheur, peintre qui a travaillé sur la représentation des animaux, a exposé au Salon de la Peinture et de la Sculpture sans que ses œuvres ne soient d'abord acceptées par la critique. Elle est également la première femme artiste à être faite Chevalière de la Légion d'honneur, en 1865. Qui se souvient de cette dernière ?

Les femmes ont contribué à écrire l'histoire de l'art et pourtant elles restent invisibles.

CE QUE disent LES TEXTES

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée en France en 2013 par Najat Vallaud-Belkacem (ministre des Droits des femmes) et Aurélie Filippetti (ministre de la Culture) stipule, en 4^e point, que :

« L'élimination des stéréotypes sexistes est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes. Les autorités locales et régionales doivent promouvoir l'élimination des stéréotypes et des obstacles sur lesquels se fondent les inégalités de statut et de la condition des femmes, et qui conduisent à l'évaluation inégale des rôles des femmes et des hommes en matière politique, économique, sociale et culturelle. »

LNFO

Plusieurs auteures ont eu besoin pour être publiées et prises au sérieux de masculiniser leur patronyme ou d'en changer complètement : ainsi, Aurélien Dupin était plus connue sous le nom de George Sand et Joanne Rowling a publié sa première série de romans (Harry Potter) sous le nom moins ouvertement féminin de J. K. Rowling ainsi qu'un autre de ses romans en tant que... Robert Galbraith.

DÉS CHIFFRES, DES FAITS

Les artistes sont encore trop souvent sous-représentés : la plupart des rôles sont masculins, et la diversité des rôles féminins... peut encore progresser. Parce que l'égalité est légitime dans tous les domaines et que les professionnelles des arts ne manquent ni de compétences ni de vision, changeons la tendance de ces chiffres.

les chieffes : 8% des théâtres nationaux, 4% des opéras et 4 musées nationaux sur plus de 20 sont dirigés par des femmes ;

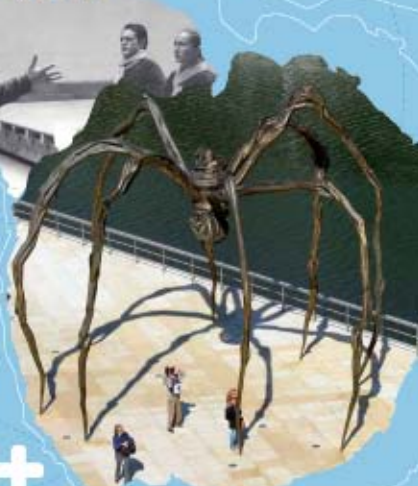
les auteures : 3% des compositeurs sont des compositrices, entre 15% et 20% des textes joués au théâtre ont été écrits par des femmes, 35% des chorégraphes sont des femmes ;

les chieffes d'orchestre : 3% des concerts en France sur la saison 2013-2014 sont dirigés par des femmes. Les femmes constituent 25% des metteuses en scène et 15% des solistes.

1 Arcata, Californie, 1931 en présence du maire de la ville, célébration de l'inauguration de l'art. Elle œuvre par ailleurs le groupe qu'elle a fondé en 1946, le Théâtre du Soleil. (Photo: Nancy 199)



1 Camille Claudel (1864-1909) est une sculptrice française qui a travaillé sur la représentation des animaux, a exposé au Salon de la Peinture et de la Sculpture sans que ses œuvres ne soient d'abord acceptées par la critique. Elle est également la première femme artiste à être faite Chevalière de la Légion d'honneur, en 1865. Qui se souvient de cette dernière ?



1 Louise Bourgeois (1917-2017) est une sculptrice franco-américaine qui s'est beaucoup intéressée à la psychanalyse tout au long de son œuvre. Sa renommée mondiale, «Marion», rendue une de ses sculptures les plus connues.

ELLE A RT

« J'ai misé sur l'art plutôt que sur la vie. »

Louise Bourgeois

À vos blouses...

L'apport des femmes à la science est capital.

Les découvertes du génome comme entité dynamique, du VIH, de la radioactivité... nous les devons en grande partie à des femmes. Les stéréotypes voudraient nous faire croire que la science, c'est un truc de garçon. Mais les stéréotypes sont à proscrire dans toutes formes de recherches ou d'analyses scientifiques car ils présument des résultats avant même que les recherches soient finalisées. CQFD !

Les filles sont tout aussi capables que les garçons d'étudier des disciplines scientifiques et elles sont plus que jamais nécessaires. La science est un processus infini. Des problèmes se posent en permanence, le monde évolue et la quantité de phénomènes que nous ignorons reste... astronomique ! Les scientifiques continuent sans cesse de découvrir des choses dans leurs domaines respectifs.

Puisque la science a besoin de cerveaux, encourageons toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à poursuivre des études scientifiques et à œuvrer à une meilleure compréhension du monde !

DES CHIFFRES DES FAITS

Depuis 1901, sur près de 950 lauréats-es du prix Nobel, seulement 44 sont des femmes. Marie Curie est la seule femme à avoir reçu le prix deux fois, dans deux disciplines scientifiques différentes (la physique et la chimie).

La « plâté » bon élève : le CNRS. Parmi les personnels permanents du CNRS (le Centre National de la Recherche Scientifique), 42,4% sont des femmes (les chercheurs sont à 32,5% des femmes, les ingénieurs atteignent les 44,1%, les techniciens sont à 44,6% des techniciens et 43,3% des personnels non permanents sont des femmes). La parité est presque atteinte, encore un petit effort !

Peut mieux faire : dans l'Union européenne, 11% des hautes fonctions académiques dans des disciplines scientifiques sont occupées par des femmes (24% pour ce qui concerne la France).

CE QUE DISENT LES TEXTES

Article à bis de la loi Génisson

« Aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe. Toutefois, des recrutements distincts pour les femmes ou les hommes peuvent, exceptionnellement, être prévus lorsque l'appartenance à l'un ou à l'autre sexe constitue une condition déterminante de l'exercice des fonctions. De même, des distinctions peuvent être faites entre les femmes et les hommes en vue de la désignation, par l'administration, des membres des jurys et des comités de sélection constitués pour le recrutement et l'avancement des fonctionnaires et de leurs représentants au sein des organismes consultés sur les décisions individuelles relatives à la carrière des fonctionnaires et sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, afin de concourir à une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans ces organes. »

La circulaire n°2011-36 du 4-3-2011 du ministère de l'Éducation nationale relative à la promotion des disciplines scientifiques et technologiques, suggère dans sa troisième partie « d'inciter les jeunes filles à s'engager dans les métiers scientifiques et techniques », en soulignant que la démarche bénéficie à la fois aux élèves (qui s'engagent dans des filières d'excellence) qu'à la science (qui a toujours besoin d'excellence).

ELLE A DIT

« Dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre. »

Marie Curie

L'UN

Les deux premiers scientifiques connus venant de Grèce Antique : *Aglaonice de Thénos* qui est la première astronome connue au 1^{er} siècle avant notre ère, et *Apollonia*, la première femme médecin en 350 avant notre ère.

1. Marie Curie (1867 - 1935) deux fois lauréate. Bien qu'ayant obtenu deux prix Nobel dans deux disciplines différentes, elle est principalement connue pour ses travaux de recherche sur le radium et le polonium.



2. Le Dr Jane Goodall (née en 1934), primatologue et éthologue britannique, a passé sa vie à étudier des chimpanzés et à la poursuite de leur développement. Elle a pu montrer qu'ils ont des émotions dans leur milieu naturel, que les « grands singes » ne fréquenteraient pas autre chose que les humains. Elle est la première femme à avoir travaillé avec des chimpanzés dans leur milieu naturel.



3. Claudie Haigneré (née en 1957) est la première femme française à avoir voyagé dans l'espace. Avec deux missions en 1994 comme cosmonaute sur la station Mir et en 2001 comme ingénieur de bord sur la station spatiale internationale, elle totalise 28 jours, 14 heures et 22 minutes dans l'espace.



MONDE ÉDUCATIF

DES CHIFFRES, DES FAITS

La proportion de filles dans l'enseignement général est de 54%, alors qu'elle est de 44% dans l'enseignement professionnel et de 23% en apprentissage donc les métiers sont ceux de l'artisanat...

91,2% des élèves de ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social) sont des filles, quand elles représentent 11,3% des élèves en enseignement professionnel en BMA (Bios et Métiers Associés) de la production.

Elles sont plus nombreuses dans les sections littéraires (42,2% des filles font ce choix contre 21,7% des garçons) et 52% à choisir les sections scientifiques contre 71,5% des garçons...

59,1% des élèves qui choisissent l'université sont des filles (si l'enseignement général est majoritaire), 27% des élèves qui intègrent les écoles d'ingénieurs sont des filles, elles représentent 29,7% des élèves qui intègrent un DUT et 42,1% des élèves en classes préparatoires aux grandes écoles. Donc ces filières, l'enseignement est majoritairement scientifique et technologique.

CE QUE DISENT LES TEXTES

Il est écrit, dans l'article L.121-1 du Code de l'éducation que : « Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser l'égalité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation [...] »

L'article L312-17-1 du Code de l'éducation précise, lui, que : « Une information prioritaire à l'égalité entre les hommes et les femmes, et la lutte contre les préjugés sexistes et la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences conjugales au sein du couple, est dispensée à tous les stades de la scolarité [...] »



1 Périole d'enseignement de jeunes filles de Chaux-de-Fonds en 1939. Archives municipales de Chaux-de-Fonds, Archives de la Ville.

2 Classe de garçons à l'école primaire Jean-Jacques d'Argentan, vers 1939. Archives de la Ville d'Argentan.

La mixité de l'enseignement primaire n'est plus obligatoire en 1977. Mais à l'aube de l'ère de la loi Haby de 1975, et surtout les directives d'application de 1976, pour que la mixité — alors devenue obligatoire — soit véritablement de la maternelle à la 6^{ème}.

IL A BIT

« La liberté commence où l'ignorance finit. »

Victor Hugo

Quand je serai grande...

L'instruction est fondamentale : c'est elle qui permet aux enfants de devenir des citoyen·nes qui prendront la pleine possession de leurs droits et leurs capacités d'être des acteurs et actrices à part entière que ce soit localement, nationalement et/ou internationalement.

L'instruction est un grand pouvoir, et ce pouvoir est un tremplin indispensable vers l'égalité. C'est en expliquant (et en montrant) aux enfants dès le plus jeune âge qu'ils sont égaux, qu'ils n'en douteront pas : c'est en leur disant que ce à quoi ils occuperont leur temps ne dépend pas de ce que la société estime bon pour eux mais bien de leurs affinités et compétences personnelles, qu'ils se sentiront libres de leurs choix et donc qu'ils pourront s'épanouir. Cette transformation de l'éducation doit s'accompagner d'un changement en profondeur de la société : la loi pour l'Égalité réelle entre les femmes et les hommes, votée en 2014, est une pierre à cet édifice. Les mentalités peuvent changer pour créer une place effective aux enfants dont les aspirations diffèrent de ce qu'elles voudraient leur imposer en encourageant certains stéréotypes, en laissant leur talent émerger.

L'NF

Julie-Victoire Dabidi est la première femme à se présenter au baccalauréat let à l'obtenir il en 1861.

PLANÈTE PRO

CE QUE DISENT LES TEXTES

La loi du 22 décembre 1972 inscrit dans le Code du travail l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour « un même travail ou un travail de valeur égale ».

La loi du 4 juillet 1975 met en place l'interdiction de négocier une offre d'emploi réservée à un sexe.

La loi du 13 juillet 1983, dite loi Roudy, établit un principe général de non-discrimination entre les sexes à tous les niveaux (recrutement, rémunération, promotion, formation) et permet une « discrimination positive temporaire » en faveur des femmes.

La loi du 9 mai 2001, dite loi Génisson, crée une obligation de négocier au niveau de l'entreprise et au niveau des branches sur l'égalité professionnelle.

La loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, vise à supprimer toutes les inégalités salariales. En 2014, l'objectif n'est toujours pas atteint...

À cela s'ajoute la révision de la Constitution du 23 juillet 2008 (seulement 1) qui a inscrit à l'article 1^{er} : « la loi garantit l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales ».

L'égalité professionnelle est aussi inscrite dans les textes internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme ou le traité de Rome, texte fondateur de l'Union européenne.



1 Yvette Roudy (née en 1929) est la première femme ministre de plein exercice des Droits des femmes en France. En 1980, durant le premier mandat de François Mitterrand, elle est à l'origine d'une loi sur l'égalité professionnelle qui porte son nom. 30 ans plus tard, elle reprend le travail en tant que ministre des Droits des femmes de la 11^e République. À l'occasion des 20 ans de la loi Roudy de 2013, Madame a consacré un autre 20%, à l'accès à un temps-emploi mixte (part), la mission Droits des femmes est venue à son tour d'être.

Il est l'heure d'une révolution

La place des femmes dans le monde professionnel a progressé. Leur travail n'est plus seulement considéré comme un travail « d'appont ». Néanmoins, des inégalités persistent : les revenus des femmes sont nettement plus bas que ceux des hommes. L'accès à certaines carrières et à de nombreux postes reste difficile. Enfin, l'arrivée des enfants diminue considérablement leur activité professionnelle (mais pas celle des hommes). La maternité est, à tort, souvent assimilée à un manque d'investissement professionnel.

Pourtant, les hommes ont aussi le droit de passer davantage de temps avec leurs enfants et les femmes de faire valoir leurs compétences rémunérées à leur juste valeur.

Être une femme, ne devrait jamais signifier vouloir ou pouvoir moins que les hommes. Les aspirations et compétences personnelles importent plus que n'importe quel autre paramètre dans les prises de décisions au travail. Or ces aspirations et compétences sont tellement variées qu'il est temps de sortir le monde du travail des stéréotypes monotones.

ELLE A BIEN

« Les femmes ont toujours travaillé, et ont toujours été moins payées »

Rachel Silvera

INFO

En 1987, les femmes mariées obtiennent la possibilité de disposer de leur salaire. Il faudra attendre 1985 pour qu'elles gagnent le droit d'ouvrir un compte bancaire propre et de travailler sans le consentement de leur époux ou de leur père.

DÉS CHIFFRES, DES FAITS

À même travail à temps plein, le salaire des femmes est en moyenne inférieur de 25% à celui des hommes ; cet écart atteint les 31% quand on inclut les temps partiels.

La retraite des femmes est inférieure de 42% en moyenne à celle des hommes.

86% des emplois à temps partiel concernent les femmes.

72% des femmes rémunérées sur la base du SMIC, le seront toute leur vie.

31% des femmes continuent de travailler avec un enfant, 60% avec deux enfants et 28% avec trois enfants... Quand, en moyenne, 95% des hommes continuent de travailler, quel que soit le nombre d'enfants et leurs âges.



2 Les femmes ont le droit de travailler, mais elles l'ont fait de façon inégale, professionnelle ou citoyenne. Les inégalités ont été corrigées en 1914 pour remplacer les hommes à la guerre. Elles peuvent déjà accéder indépendamment dans le monde du travail à un statut professionnel parce que pour ça ça se passe.